

La Caselle Enchênée

DECEMBRE 2013 - N° 34

LA GAZETTE DE L'ASEL



La caselle de Nouel

*Association de Sauvegarde de
l'Environnement du pays de
Lalbenque*

PAS DE CANARDS A LA BERTRANDE

Une fois n'est pas coutume ! L'ASEL se fait un plaisir d'annoncer aux lecteurs de la Caselle l'abandon du projet d'élevage de 30 000 canards prévu en bordure de la route de Lalbenque à Laburgade, au lieu-dit « La Bertrand »...juste en face d'une truffière où se cache une magnifique caselle au toit pointu, jumelle presque parfaite de la caselle de Nouel récemment rénovée. Nous avons écrit un long édito dans le dernier numéro de la Caselle, en octobre dernier, pour dénoncer l'absurdité de ce projet.

Petit rappel des faits : après le refus du permis de construire de ce « canardailler » par le maire de Laburgade et par l'ancien préfet Gonzales, le porteur de projet, Bruno Morales, avait fait un recours hiérarchique auprès du nouveau préfet Cazenave-Lacrouts qui, à la surprise générale, avait accordé le permis de construire...contre l'avis du maire et de ses conseillers. Nous étions alors en juin 2013 et personne n'aurait parié un kopeck sur la possibilité de faire capoter ce projet.

Le voisin immédiat du projet, Laurent Demunck, ainsi que le maire de Laburgade ont fait appel aux associations de défense de l'environnement, notamment l'ASEL au niveau local et le GADEL au niveau départemental. Avec l'aide de ces deux associations, un recours gracieux a été déposé, le 12 août, par monsieur Demunck, demandant au préfet de revoir sa copie. Les arguments avancés s'appuyaient essentiellement sur les risques d'atteinte à la qualité de l'eau sur le captage du Tréboulou, sur l'impact paysager dans un secteur en bordure de route départementale à l'approche d'un village typiquement quercynois et, enfin, sur la proximité du chemin de Saint-Jacques de Compostelle dont le tronçon Bach-Cahors a été classé au patrimoine mondial de l'Unesco en décembre 1998.

Malgré le poids de l'argumentation développée, le préfet du Lot a, en date du 14 octobre dernier, rejeté ce recours gracieux...validant ainsi le permis déjà accordé en juin. Ne restait alors plus que le recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse pour tenter de faire casser cette décision préfectorale. Dans les jours qui ont suivi la lettre du préfet, Laurent Demunck, conseillé et soutenu par notre association l'ASEL, a fait part au porteur de projet d'élevage de canards ainsi qu'au vendeur du terrain de sa ferme décision d'aller au contentieux devant le tribunal administratif.

Devant la détermination des divers opposants à ce projet (*conseil municipal, voisinage et associations de défense de l'environnement*), Bruno Morales, craignant probablement de se lancer de nouveau dans une procédure longue, coûteuse et incertaine, a baissé les bras et a abandonné son projet d'élevage de canards en pré-gavage. Quant au vendeur des 9 hectares de terrain prévu à cet effet, il a trouvé un autre acheteur désireux d'y mettre une dizaine de chevaux, des Irish Cobs...D'un point de vue environnemental, tant sur les risques de pollution en sous-sol que sur l'aspect paysager, autant dire qu'il n'y a pas photo entre les deux projets.

L'ASEL se félicite d'avoir été le fer de lance dans cette opposition à une entreprise poussée insidieusement par la coopérative « CAPEL-LA QUERCYNOISE » qui n'a que faire de l'exploitation de ses salariés-nourrisseurs ainsi que des désordres environnementaux et sanitaires provoqués par des projets d'une époque révolue. Les consommateurs qui ont un pouvoir capital en la matière doivent afficher l'exigence d'une nourriture de qualité et se tourner vers des aliments produits localement et, si possible, issus d'une agriculture saine ou biologique.

C'est la seule façon d'infléchir le cours des choses et de lutter contre le pouvoir exorbitant de la grande distribution. Les impasses auxquelles se heurtent les éleveurs de porcs bretons ne sont-elles pas suffisantes pour qu'on cesse de vouloir refaire toujours et toujours les mêmes erreurs ? Et le fleurissement de milliers de bérets rouges dans les rues de Quimper ou d'ailleurs n'efface pas l'aveuglement dont ont fait preuve ces dizaines de milliers d'éleveurs encouragés dans cette voie sans issue par le syndicat agricole majoritaire, la FNSEA.

Puisse cette victoire obtenue grâce à la ténacité de quelques-uns redonner courage et espoir à tous ceux qui se battent contre des projets qui contribuent aux différents déséquilibres de notre société contaminée par la course aux profits immédiats sans la prise en compte des effets pervers pour demain.

Daniel Pasquier



MARCHANDS, MARCHANDS, QU'UNE TAXE IMPURE ...

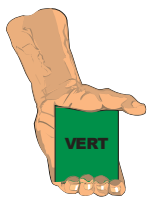
On aurait récemment découvert l'existence d'une crise profonde du modèle de développement économique breton «grâce», si l'on peut dire, à la destruction des portiques destinés à la collecte de l'écotaxe à laquelle auraient dû être soumis les transports de marchandises entrant ou sortant

de Bretagne. La violence des actions menées par les «bonnets rouges» demandant soit le report, soit la suppression de cette écotaxe, a alors surpris l'opinion. Rappelons d'abord que cette écotaxe avait été préparée par le gouvernement Fillon dans le sillage du Grenelle de l'Environnement, mais votée à l'unanimité par les membres du Parlement. Rappelons aussi que l'écotaxe est un impôt dont on peut se demander pourquoi il aurait dû être collecté par une entreprise privée italienne qui aurait perçu 20% des sommes récoltées.

Rappelons encore quels sont les entreprises, les salariés et les agriculteurs qui en auraient pâti et qui ont lancé l'opération de destruction des portiques :

- Le volaillier Doux en dépôt de bilan et surendetté après de mauvais investissements au Brésil qui vient de signer un pacte de reprise avec le groupe saoudien Almunajem. Si ce plan est validé par le tribunal de commerce de Quimper, la Banque Publique d'Investissement pourrait soutenir la reprise de l'activité. Mais tout dépendra du cours de l'euro : à 1,42 dollar l'euro, c'est impossible; à 1,40, c'est difficile ; à 1,32, c'est concevable.

| | | |
|---|--|---|
| <p>La rentabilité de l'opération est donc soumise à la variation du cours de l'euro, ... que personne n'est par ailleurs capable de prévoir.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les abattoirs Gad de la coopérative CECAB contraints à la fermeture : 900 salariés concernés. - Marine Harvest, numéro un norvégien du saumon qui gagne beaucoup d'argent et est entré en Bourse veut se délocaliser en Pologne où les salaires sont beaucoup plus bas : 400 emplois menacés - Le volaillier Tilly-Sabco qui savait depuis 2005 qu'il ne bénéficierait plus des subventions européennes et qui n'a à aucun moment préparé sa mutation. <p>On comprend, à partir de ces informations, les raisons pour lesquelles l'écotaxe a mis le feu aux poudres. On comprend aussi ce qui a fait des «bonnets rouges» un rassemblement hétéroclite formé de militants du Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA), des membres de la FDSEA, syndicat d'agriculteurs productivistes, de syndicalistes de Force Ouvrière (FO) et ... du patron du MEDEF !</p> | <p>Comme le déclarait le député PS du Finistère Richard Ferrand: « des salariés licenciés, des employeurs licenciés, des paysans pauvres, des paysans prospères, des petits entrepreneurs dans les pires difficultés et d'autres pour qui tout va bien ». C'est à ne plus rien y comprendre !</p> <p>Comment, sans même s'interroger ici sur le faible montant des rémunérations des salariés, sur leurs conditions de travail, leur précarité, sur la manière dont sont élevés et traités les animaux et sur les dégâts causés depuis 40 ans à l'environnement par l'agriculture productiviste, comment peut-on continuer à croire que la Bretagne serait une région dynamique peuplée d'entrepreneurs audacieux dans l'arène sauvage de la mondialisation ?</p> <p>Comment peut-on également continuer à croire à la rentabilité de ces «entreprises» qui, sans les aides considérables que leur apportent l'Europe, l'Etat et les collectivités territoriales seraient toutes en faillite?</p> <p>Rappelons donc aux libéraux que la Bretagne devait être exonérée de</p> | <p>50% du montant de l'écotaxe, que l'Etat doit lui apporter un soutien de 15 millions d'euros dans le cadre du pacte d'avenir, de 100 millions d'euros pour la modernisation du réseau routier d'ici à 2020, de 65 millions pour le haut débit numérique et que, selon le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll, la Bretagne bénéficiera non plus de 175, mais de 368 millions d'euros dans la future Pac, que la BPI lui apportera 450 millions et l'Etat 550 millions. Pour faire face à ces très lourdes charges, il est plus que probable que les contribuables devront encore mettre la main à la poche et l'Etat à nouveau emprunter auprès des marchés financiers en augmentant encore le montant de la dette, etc...</p> <p>Si l'on ajoute à cela le transfert de charges de l'Etat à des collectivités locales déjà exsangues et dont les dépenses sociales ne cessent d'augmenter, on comprendra aisément les raisons pour lesquelles les prévisions des économistes s'apparentent de plus en plus à un travail de voyance, pour ne pas dire de divination !</p> <p style="text-align: right;"><i>Yves Dupont</i></p> |
|---|--|---|



CARTON VERT

AU GARAGE MONFERRAND

...grâce à qui Lalbenque devient un des rares villages de France à proposer une borne de recharge pour véhicule électrique !

Convaincu de la nécessité d'un changement de comportement environnemental, M. Monferrand qui utilise une ZOE électrique pour ses déplacements quotidiens, met à disposition gracieusement sa borne de recharge aux « électro-automobilistes » de passage.

DES SOLUTIONS ENFIN CRÉDIBLES

Ayant pu essayer la ZOE de M. Monferrand, nous avons pu constater que ce type de véhicule est aujourd'hui très proche d'une voiture de ville à boîte automatique, et ce dans un silence déroutant.

Cela devient donc une solution crédible pour des déplacements domicile-travail, en rechargeant le véhicule le soir chez soi.

Si le prix d'achat semble à première vue rédhitoire, il faut le mettre en regard d'une recharge autour de deux euros pour un peu plus de 100 km d'autonomie.

Ainsi quelqu'un habitant sur Lalbenque et travaillant sur Cahors pourrait compter sur une recharge partielle par nuit pour assurer sa journée de déplacement.

Au bout de 10 ans, le tarif de l'électricité permet de compenser le tarif d'achat deux fois plus élevé (*compte tenu du bonus écologique de plus de 6000 €*).

MANQUE DE MOTIVATION DE L'ÉTAT

Il se trouve que le bonus de ce type de véhicule vient de se faire amputer de 10% alors qu'il y aurait tout lieu de maintenir l'effort sur la durée, la barrière du prix détournant nombre d'achats, ce qui retarde la baisse des prix par voie de conséquence.

TROP DE BORNES VIRTUELLES

Si un nombre relativement important de bornes sont signalées sur les GPS de ces véhicules, seule une petite fraction d'entre elles sont vraiment opérationnelles comme ont pu le constater certains journalistes.

De plus, elles sont souvent uniquement de type 3, alors que l'Europe vient de se décider pour le type 2 ! Un point à prendre en compte si l'on choisit un modèle

étranger. Et d'autres «standards» sont déjà à l'étude ! Bref, ne comptez que sur votre borne personnelle pour recharger votre véhicule...

POUR L'ANECDOTE

Si à première vue véhicule électrique peut rimer avec écologie, ce n'est pas forcément vrai pour ce qui est des économies d'énergie. En effet les Bluecars Bolloré consomment même si on ne les utilise pas et se déchargent donc toutes seules en deux jours, car elles consomment de l'énergie pour maintenir en température leur batterie spécifique (*Lithium Metal Polymère*). Ainsi sur l'ensemble de la flotte Autolib, cela représente à terme la consommation annuelle en électricité des foyers d'un village comme Lalbenque. Curieux choix que n'ont pas suivi heureusement les autres constructeurs...

Arnaud Prochaska

L'ECOTAXE : UN BIDOUILLAGE A REVOIR

Une majorité d'économistes (et de français semble-t-il) considèrent que nous avons atteint aujourd'hui un taux de prélèvements obligatoires excessif. Beaucoup parmi eux pensent également que l'instauration d'une bonne dose de fiscalité environnementale est souhaitable. Pour résoudre cette contradiction une réforme complète de notre fiscalité est indispensable, en visant les objectifs suivants:

- plus de justice entre les différents acteurs de l'économie. Tous prélèvements confondus, les taux d'imposition sont actuellement plus élevés pour les ménages les plus modestes et s'abaissent pour les plus riches. Pour plus d'informations sur ce sujet on peut consulter le site <http://www.revolution-fiscale.fr/>;

- ne pas pénaliser le travail pour préserver l'emploi: les revenus financiers sont actuellement moins imposés que ceux du travail ;

- plus d'écologie pour modifier les comportements et favoriser un développement durable.

En conséquence, pour introduire plus d'écologie dans notre fiscalité, à taux global de prélèvement constant, il faut supprimer ou diminuer certains des impôts et taxes que nous payons actuellement. Il y a là un vaste débat qui mériterait de longs développements mais ce n'est pas notre sujet. En limitant la réflexion à l'environnement, on peut constater que notre fiscalité actuelle est très peu écologique (*redevances sur la pollution et les pesticides des agences de l'eau, taxes sur les emballages et les produits pétroliers, fiscalité*

élevée sur le tabac...), mais que des pistes de développement existent (taxe sur les émissions de CO2, d'oxyde d'azote, le diesel...). Les taxes environnementales représentent en France 1.9% du PIB (la moyenne sur l'Union Européenne est de 2.4%) et 4.2% des prélèvements obligatoires (6.2% en moyenne sur l'UE).

Pour être efficace, la fiscalité environnementale doit conduire à une modification des comportements. L'écotaxe que le gouvernement veut mettre en œuvre est loin de répondre à cet objectif car dans de nombreuses régions de France, en l'absence de fret ferroviaire ou de canaux, les entreprises n'ont pas d'autre solution que la route et le camion.

Certains, notamment France Nature Environnement, (voir <http://www.fnc.asso.fr/fr/nos-dossiers/transports--mobilite-durable/fiscalite-transports/>) avancent un autre argument pour justifier cette écotaxe :

Il s'agirait aussi d'une redevance usager/payeur pour assurer l'entretien des routes. Dans ce cas, si elle concerne aujourd'hui les camions, il faudra demain l'étendre aux automobiles; et pourquoi ne pas appliquer ce principe usager/payeur à d'autres domaines ? Par exemple l'école dont on devrait alors exclure du financement les retraités et les couples sans enfants. France Nature Environnement souhaite-t-elle remplacer le citoyen - solidaire par un usager-consommateur? Elle ferait bien d'y réfléchir à deux fois.

La réforme du système fiscal était l'une des grandes promesses du candidat Hollande : est-il vraiment trop tard pour que le Président la mette en œuvre?

Thierry Le Reun

LE JOUR DE LA NUIT

On dénombre dans le monde 309 journées internationales qui vont de la journée de la femme (*le 8 mars*) ou de lutte contre le sida (*le 1er décembre*) jusqu'aux plus farfelues comme celles consacrées au baiser en passant par le jour de la gentillesse, du bégaiement, de la philosophie, de l'infirmière, des catéchistes, des câlins, de la danse, de l'allaitement, des veuves, des toilettes...A quand la journée internationale de la carotte, du jambonneau, du préservatif ou de la mauvaise haleine ? L'annonce chaque soir de la journée internationale est presque devenue aussi courante que la révélation du saint du lendemain à la fin du bulletin météo à la télévision.

Et le 13 octobre dernier, nous avons eu droit à la cinquième édition du jour de la Nuit, manifestation nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Lalbenque ne pouvait pas rester à l'écart de cette manifestation et s'est donc fendu, uniquement cette nuit-là, d'une coupure de l'éclairage public nocturne au Fajal et sur les routes de Cremps et de Cahors. Quelle décision courageuse ! On ne peut que sourire (*ou grincer des dents*) devant un tel non-événement destiné seulement à se donner bonne conscience en participant à une manifestation d'ampleur nationale.

Cela fait des années que l'ASEL demande à la municipalité de Lalbenque de prendre la décision courageuse de couper l'éclairage public à partir de minuit. Ce serait une réelle économie d'énergie et la commune pourrait rejoindre la liste des 7 communes du Parc Régional des Causses du Quercy (*dont près de chez nous Beauregard*) labellisées sur les 216 au niveau national pour leur effort en faveur d'une meilleure qualité de la nuit en réduisant les pollutions lumineuses. Le maire nous répond que les habitants de sa commune ne sont pas prêts à une telle aventure, car ils craignent une recrudescence des actes de délinquance perpétrés

dans la nuit noire. Les statistiques sont formelles et montrent l'inverse : les vols et effractions sont moins nombreux dans les quartiers non éclairés la nuit. On pourrait commencer par les nuits d'été, plus courtes, pour prouver aux récalcitrants que les voleurs ou autres monte-en-l'air opèrent indifféremment, avec ou sans lampadaires allumés.

Quoiqu'il en soit, l'architecte qui a installé les deux mâts en face de l'église du village, devant la maison de madame Flaujac, ne devait pas être sensibilisé au problème des pollutions lumineuses. A une époque où chaque élu n'a que le mot « économie » à la bouche, était-il utile de dépenser autant d'argent pour illuminer le clocher de l'église ? L'église Saint-Quirin n'est pas la cathédrale de Chartres et les catholiques de la paroisse ne crieraient pas, semble-t-il, au scandale si on renonçait à cette débauche de lumière nocturne. D'autant que le support des projecteurs installés sur ces deux mâts grotesques a suscité une vague de protestations bien légitimes et une pétition à laquelle s'associe l'ASEL, bien évidemment.



Souhaitons que ces deux mâts soient rapidement retirés du paysage à moins que la mairie projette dans un avenir plus ou moins proche d'installer deux mêmes mâts à l'autre bout de la place du Sol pour transformer cette place en un grand terrain de rugby !

Daniel Pasquier

TRANSITION ENERGETIQUE

Samedi 28 septembre, à Lalbenque, le GADEL, avec l'aide de l'ASEL, organisait un débat sur les énergies du soleil, photovoltaïque et solaire thermique.

Cinq invités, spécialistes de la question ont apporté des informations avant de répondre aux questions du public, composé d'une cinquantaine de personnes, donnant l'occasion à chacun d'exposer son point de vue.

Marie-Laure Cambus, directrice de France Nature Environnement (FNE) en Midi-Pyrénées a précisé la position de son association. La transition est une nécessité dont les pouvoirs publics ont pris conscience. Il faut à présent la concrétiser dans les actes. Les énergies renouvelables doivent permettre de diminuer la part du nucléaire dans la production d'électricité, de pallier progressivement l'utilisation des ressources fossiles et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Les sondages d'opinion montrent que la population est prête à ce changement.

Dans ce cadre, les énergies du soleil connaissent de réels progrès : le développement de différentes technologies améliore l'efficacité des dispositifs et s'accompagne de solutions architecturales innovantes. Il est possible d'équiper de nombreux bâtiments existants : toitures des centres commerciaux, parkings, hangars agricoles et industriels, ce qui permet la décentralisation de la production et de la consommation.

Ainsi la mairie de Lalbenque a-t-elle choisi d'équiper le gymnase municipal. Compte tenu du prix d'achat de l'électricité par EDF, l'installation sera amortie en 6 ans, en permettant de réaliser des économies et de prévoir des investissements. Quercy Énergies, association représentée par Mathias Autesserre, a accompagné les projets de la collectivité, dans les études préalables et le suivi de la réalisation, apportant également ses compétences sur le plan des économies d'énergie. Les particuliers peuvent être aussi solliciter les conseils des techniciens.

L'évolution du prix d'achat par EDF de l'électricité produite diminue la rentabilité des investissements réalisés pour la distribution sur le réseau. En revanche, la tendance vers un équilibre entre le coût de l'achat et celui de la vente devrait encourager l'autoconsommation. L'installateur invité, Georges Belle-Wangué, membre de l'association Cercleco, souligne l'une des évolutions de la demande actuelle, qui vise à l'autosuffisance en production d'énergie. Cette tendance devrait s'accroître dans les années à venir. Le témoignage très positif de plusieurs personnes dans le public va également dans ce sens : les équipements installés chez eux, chauffe-eau solaire ou photovoltaïque, se montrent rentables et leur donnent satisfaction.

Cependant, les participants n'ont pas caché un certain nombre de difficultés : selon le maire de Lalbenque, Jacques Pouget, l'équipement de chauffage installé à l'école s'est montré défaillant, du fait des difficultés

techniques des installateurs face aux problèmes posés. Le directeur de Batisolar, Alain Fauvet, souligne la défaillance de tous les maillons de la « filière solaire », inexistante en France. Ainsi les architectes n'anticipent-ils pas l'évolution de la construction, qui doit dès à présent intégrer les équipements solaires pour n'être pas dépassée dans les années à venir. Les produits fabriqués par l'entreprise dans l'usine de Lalbenque sont peu installés dans le Lot, alors qu'ils sont diffusés davantage dans d'autres régions et à l'étranger. La politique énergétique en France n'a pas favorisé l'essor de la production (en particulier le moratoire de 2010) ; pour Alain Fauvet, il ne faut pas penser le développement du photovoltaïque selon les seuls critères de la rentabilité, mais en fonction de sa validité.

Il est vrai que les critiques sont nombreuses : discontinuité de la production, difficulté du stockage de l'électricité produite et interrogations concernant le recyclage des panneaux. Alain Fauvet répond que le coût du recyclage est déjà intégré dans le prix du produit, et que nous nous posons moins de questions lorsque nous achetons une machine à laver ou un ordinateur. Autre sujet de contestation : les projets d'installation de « centrales solaires » au sol. Sont-elles une solution pertinente ? Pourquoi ne pas équiper en priorité les bâtiments industriels et commerciaux ? Depuis plusieurs années, le projet d'équipement d'un terrain d'une dizaine d'hectares, est en attente sur la commune de Lalbenque. Le maire explique que, compte tenu du coût des études d'impact sur la faune et la flore, et de la probabilité d'existence d'espèces protégées dans la zone concernée, le conseil municipal hésite à lancer l'opération.

Les informations apportées par la table ronde, les témoignages et les questions du public ont mis en évidence la validité des énergies du soleil. Pour éviter les dérives liées à la spéculation financière, l'implication des collectivités et des citoyens est indispensable. Pour atteindre les objectifs de la transition, il faudrait équiper toutes les toitures des maisons individuelles du Lot, ce qui est difficilement réalisable. La solution passe par les économies d'énergie, et la diversification des ressources renouvelables.

Georges Walter, président du GADEL (Groupement des Associations de Défense Environnementales du Lot).



L'ASEL INVITÉE À UN COLLOQUE SUR LA PIERRE SÈCHE

La rénovation de la caselle de Nouel, il a deux ans déjà, en novembre 2011, n'a pas toujours été appréciée à sa juste mesure par les lalbenquois et les lotois qui se sont à peine intéressés à ces travaux hors du commun. Peu de gens se sont arrêtés prendre quelques photos pendant la dépose des anciennes lauzes et la mise en place des nouvelles...comme si ces travaux étaient d'une banalité sans intérêt. Un chantier comme un autre, en quelque sorte ! Il a fallu attendre la fin des travaux et l'inauguration officielle, le 15 septembre suivant, avec petit repas festif, pour voir débarquer 300 ou 400 personnes qui ont pu admirer la détermination des propriétaires, la compétence des artisans, l'élan de solidarité qui a permis une telle réalisation et le beau résultat obtenu.

Une association d'amoureux de la pierre sèche, située pourtant très loin de chez nous, près de Nice, a eu vent de ces travaux de rénovation peu communs en France. Elle a eu un regard différent des lotois et n'a pas hésité à inviter l'ASEL à participer à son colloque annuel autour de la pierre sèche dans tout le sud de la France. Après hésitation, Emma Brunet, la propriétaire de la caselle, et moi-même, le président de l'ASEL, avons fait le voyage jusqu'à Tourette-sur-Loup, près de Saint-Paul-de-Vence, pour raconter devant un public attentif la belle aventure de la rénovation de notre caselle. C'était les 12 et 13 octobre.

Ce fut un beau week-end avec plusieurs conférences qui ont relaté les multiples efforts de particuliers ou d'associatifs pour comprendre l'histoire de ces murets et cabanes et tenter d'en sauver un maximum. Les constructions en pierre sèche, et plus particulièrement les

cabanes, ont fait l'objet de nombreux ouvrages et colloques, notamment à travers l'étude de leur architecture. Si la présence de l'homme au sein du paysage rural est indéniable sur la foi des différentes constructions qu'on y rencontre -terrasses, cabanes, clapiers, bergeries -, plus rares sont les traces écrites gravées sur la pierre d'une restanque, (*murs de soutènement sur des terrains en trop grande pente afin de réaliser des terrasses*), sur le linteau d'une cabane, sur les pierres à l'intérieur d'une bergerie, traces où cette présence humaine devient alors plus palpable. Ces constructions ne sont alors plus anonymes, elles appartiennent à des hommes qui les ont construites et utilisées.

Aujourd'hui, le paysage rural en pierre sèche est en bien mauvais état. De nombreuses initiatives personnelles ou associatives ont vu le jour pour sauver de l'oubli ces fragiles constructions. C'est donc par une approche différente de celle de l'étude de la construction, que nous avons retrouvé la trace de l'homme dans le paysage rural en pierre sèche à travers l'étude des écrits et des graffitis, de la tradition orale mais aussi par le compte rendu d'initiatives de sauvegarde particulières.

Au retour d'un tel week-end, les deux participants, Emma et moi-même, avons pu toucher du doigt l'urgence de sauver ce qui peut encore l'être dans notre département lotois, si riche en patrimoine en pierres sèches. Qu'on cesse de parler de « petit » patrimoine...un terme presque humiliant. Les cabanes, murets, puits, fontaines, toutes en pierres sèches, sont l'œuvre acharnée de nos ancêtres, témoins de leur histoire,

construits avec ténacité et amour et ces constructions n'ont pas à rougir devant les grands monuments classés et visités par des milliers de touristes qui, pour la plupart, passent totalement à côté de l'âme de ce pays s'ils ne prennent pas le temps de flâner, à pied, à travers les chemins de randonnée, à la découverte des richesses inestimables que nous ont laissées les paysans d'autrefois.

Combien d'années encore faudra-t-il attendre pour que les collectivités locales s'intéressent vraiment à la sauvegarde et la rénovation de ce patrimoine, y compris le patrimoine privé, qui fait l'intérêt principal de ce pays, qui en fait son âme...bien plus que les sites de Rocamadour, Saint-Cirq-Lapopie ou Padirac...ces hauts lieux attrape-touristes pour les saisons estivales.

Terminons par une phrase de Victor Hugo, citée par Emma Brunet en conclusion de sa prise de paroles et longuement applaudie par le public du colloque : «Il y a deux choses dans un édifice, son usage et sa beauté. Son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde» (*Littérature et philosophie mêlées, Paris 1834.*)

Daniel Pasquier et Emma Brunet.*



Restanque avec cabane dans l'arrière-pays niçois

TRIBUNE LIBRE

DÉLOCALISATION OU ECONOMIE SOLIDAIRE

À l'heure où certaines entreprises délocalisent une partie de leur production dans des pays à moindre coût, il est intéressant d'apprendre que d'autres ont choisi de se battre sur place. C'est le choix que nous avons fait dans la petite société Randoline, basée à Montdoumerc.

Notre métier, entre autres produits, est de construire des matériels de randonnée destinés aux animaux de portage, ânes, mulets ou chevaux : bâts, sacoches, etc... Voici cinq années que nous avons commencé cette activité, sans aucune référence, à part notre expérience de la randonnée et des animaux. Nous avons donc saisi le problème à bras le corps, dessiné les plans de nos produits, construit de nombreux prototypes, effectué des tests, avant de mettre au point enfin le produit idéal. Dès le départ, nous avons décidé que nous produirions sur place, jouant le jeu d'une économie rurale et solidaire. Ce faisant, à notre petit niveau, nous participons à la vie de nos campagnes et à la lutte contre le chômage.

Dans le concret, notre bois de frêne provient d'une scierie de Cremps, et nous le travaillons nous-mêmes. Pas de frais de transport, pas de frais de douane, pas de délai de livraison, un bilan écologique positif et une maîtrise totale de la fabrication et de la qualité.

Au final, nous nous sommes aperçus que certains de nos concurrents, qui importent leurs matériels des pays asiatiques, avaient des prix de vente proches des nôtres, voire supérieurs. Mais en produisant sur place, nous avons un grand avantage sur eux : alors que la moindre modification d'un de leurs modèles va demander des mois et beaucoup d'argent, nous savons être réactifs en quelques jours. Nous pouvons aussi à la demande satisfaire le souhait d'un client

qui voudrait une légère modification sur un de ses achats.

Rien n'est donc perdu pour notre pays. Nous pouvons, chacun dans notre métier, choisir de jouer la carte locale et solidaire. Attention cependant, loin de nous l'idée de donner des leçons. Notre activité est particulière et avant de critiquer, il faut d'abord se demander pourquoi une entreprise subit dans notre pays de telles charges que ses prix de revient la mettent hors-course par rapport à ses concurrentes.

Aujourd'hui, le taux de prélèvement que subit un artisan vient de dépasser les 50%... C'est-à-dire que s'il fait dans son année un bénéfice de 20.000 €, il devra verser, en assurance-maladie, retraite, veuvage, formation, accident, etc... (*toutes ces ponctions étant obligatoires*) plus de 10.000 €. Après une année de travail, il lui restera à peine 800 € par mois pour faire vivre sa famille. Et s'il ne parvient pas à payer, ces organismes vont lui saisir ses biens et le mettre à la rue. Quel retournement de l'Histoire, qui devrait interpellier nos hommes politiques de tous bords : ces organismes créés en 1945 par le CNR pour assurer la "protection sociale" des Français en sont rendus à faire exactement l'inverse... On peut se demander quel salarié, quel agent de la fonction publique, accepterait qu'on lui vole la moitié de son salaire, au prétexte de le protéger contre tous les aléas de la vie et d'assurer la solidarité nationale ?

Dans l'ordonnance de 1945 créant la Sécurité Sociale, un article fixe la cotisation pour les travailleurs indépendants à 12%. On en est à 54%. Cherchez l'erreur... Comme dit le proverbe mongol «Si l'imperméable est trop lourd, la pluie ne passe pas, mais tu t'en fous parce que t'es mort...» Ce poids énorme qui pèse sur nos entreprises, quelle que soit leur taille, est la principale raison qui conduit certaines à délocaliser ou à disparaître. C'est ce cancer qu'il faut guérir, et non pas montrer du doigt le malade !

Jacques Clouteau

ASEL

Mairie de Lalbenque
46230 Lalbenque

Site internet : <http://www.asel.eu.com/>

Tel. 05 65 31 75 91 ou 05 65 20 24 89

Si vous voulez soutenir l'action de l'ASEL, si vous aimez lire ce petit journal, alors n'hésitez pas à nous rejoindre



Adhésion à l'association (inclus l'abonnement à la Caselle Enchênée) :

- Individuel : 15€ / an
- Pour un couple : 20€ / an

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

EMAIL :